

Claude JACQUART
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
18, RUE PASQUIER
75008 PARIS

Association NUMINA

Association Loi 1901
RCS 925 211 518 00012

23, rue du départ
BP37
75014 Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2025**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association de NUMINA,

1 - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2-1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2-2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Autres informations » qui expose les modalités de reconnaissance en résultat des subventions reçues au cours de l'exercice, notamment celles versées par **Founders Pledge (pour le compte de XTX Markets Limited)** et **Charities Aid Foundation America**.

Ces traitements ont été mis en œuvre conformément aux règles comptables applicables aux entités du secteur non lucratif.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Notre appréciation a notamment porté sur le **traitement comptable des subventions affectées**, représentant une part significative des produits de l'association.

Notre intervention a consisté à analyser les conventions de financement, à vérifier la nature affectée des ressources, et à m'assurer que les reprises en produits étaient cohérentes avec les charges engagées et conformes au principe de spécialisation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 juin 2026.

Claude JACQUART
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2025	31/12/2024
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 149	368	1 781	
		Immobilisations corporelles en-cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total (I)			2 149	368	1 781	
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours					
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	226 125		226 125	1 638
	DIVERS	V.M.P				
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		1 069 296		1 069 296	3 106 539	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		8 288		8 288	3 833
	Total (II)		1 303 709		1 303 709	3 112 010
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecarts de conversion actif (V)					10
	TOTAL GENERAL (I à V)		1 305 858	368	1 305 490	3 112 020

BILAN PASSIF

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	980 975	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-973 849	980 975
	Situation nette (sous total)	7 126	980 975
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	7 126	980 975
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques		10
	Provisions pour charges		
	Total (III)		10
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 136	58
	Emprunts et dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 417	149 696
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	14 490	2 230
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		6 689
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	1 203 321	1 972 347
	Total (IV)	1 298 364	2 131 021
	Ecart de conversion passif (V)		15
	TOTAL GENERAL (I à V)	1 305 490	3 112 020

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2025	31/12/2024
	Nombre de mois de la période	12	15
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	180 457	60 000
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Autres		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1 149 388	1 233 752
Total des produits d'exploitation (I)		1 329 845	1 293 752
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	2 091 078	276 563
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 393	171
	Salaires et traitements	100 489	2 833
	Charges sociales	39 796	1 187
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	368	
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	55 749	31 329
	Total des charges d'exploitation (II)	2 290 872	312 084
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-961 027	981 669
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	10	
	Différences positives de change	2 228	1
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)		2 238	1
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		10
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	15 060	685
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	15 060	695
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-12 822	-694
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		-973 849	980 975

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		1 332 083	1 293 753
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		2 305 932	312 779
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		-973 849	980 975

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	Total		

Annexe

Faits caractéristiques

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 305 490 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 543 849,09 euros.

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 immatriculée au RNA sous le numéro W751271339.

1) Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Conformément à l'article 2 des Statuts, l'association a pour objet la réalisation d'activités d'intérêt général à caractère scientifique et éducatif reposant sur le développement d'une intelligence artificielle dans le domaine des sciences fondamentales.

Dans un premier temps, l'association met en œuvre cet objet social dans le domaine des mathématiques.

Dans un second temps, l'association aura vocation à développer son activité en d'autres sciences fondamentales.

2) Faits caractéristiques de l'exercice :

Aucun fait caractéristique n'est intervenu sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.

3) Evènements postérieurs à l'exercice :

Le premier trimestre 2026 a été marqué par le déclenchement du conflit en cours au Moyen-Orient.

Cette situation pourra impacter les comptes de l'exercice 2026 mais à ce stade il est difficile de mesurer les impacts sur l'activité.

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les associations soumises à des obligations comptables structurées doivent appliquer les nouvelles règles issues du règlement ANC n°2022-06 qui a amendé le règlement ANC 2018-06, et adapté au secteur non lucratif par le règlement ANC n°2023-03.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles des règlements ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels		2 149		2 149
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total		2 149		2 149
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total				
Total général		2 149		2 149

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels		368		368
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total		368		368
Total général		368		368

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+	+	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 2 149		+ 2 149
Dotation de l'exercice		+ 368	- 368
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 2 149	= 368	= 1 781

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de recherche et de développement		
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevets et droits similaires		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions		
- Installations techniques, matériels et outillages		
- Autres immobilisations corporelles		
. Instal, agencements, aménagements divers	Linéaire	3 ans
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CCA d'Exploitation			8 288		
Total			8 288		

Dettes

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	11 136	11 136		
Emprunts et dettes financières divers				
Total	11 136	11 136		

Autres informations

1) Informations relatives au compte de résultat :

a) Dons manuels

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, il a été évalué et comptabilisé les contributions volontaires pour un montant de 180 457,21 euros au titre des dons manuels destinés au financement des activités de recherche, de collecte, de conservation et de publication de données dans le domaine des mathématiques, conformément à l'objet social de l'association.

b) Subventions

Founder Pledge

En 2024, notre association avait bénéficié d'un financement de « Founder Pledge » d'un montant de 3 000 000 €, intégralement encaissé sur ledit exercice.

Cette subvention de 3 000 000 € est destinée à financer un projet sur la durée du contrat, soit 28 mois à compter de mars 2024. Ce financement est rattaché aux exercices au rythme de la consommation de la subvention, c'est-à-dire des dépenses engagées sur le projet ; la fraction non encore consommée à la clôture, qui demeure susceptible de restitution au donateur, est inscrite en produits constatés d'avance.

Au titre de l'exercice précédent, en l'absence de budget prévisionnel, ce rattachement avait été estimé sur une base linéaire sur la durée du contrat. Au titre du présent exercice, l'association disposant du suivi effectif des dépenses, le rythme de reconnaissance du produit a été aligné sur celui de la consommation réelle de la subvention. Cet alignement s'est traduit par la constatation d'un produit constaté d'avance complémentaire de 430 000 €.

Le produit constaté d'avance au 31 décembre 2025 ressort donc à 1 072 857 €, et correspond à la quote-part de la subvention non encore consommée à la clôture.

BPI AAP Podria

Notre association a également bénéficié de deux autres financements, respectivement de « Charities Aid Foundation America » pour un montant de 78 861,64 euros, et de « BPI AAP Podria » pour un montant de 301 500 euros. Pour ce dernier financement un produit constaté d'avance d'un montant de 130 464,10 € a été comptabilisé afin de tenir compte du financement destiné à couvrir des dépenses sur la durée du contrat.

Ces deux financements ont été partiellement encaissés sur l'exercice.

c) Autres produits

Néant.

2) Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes provisionnés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élève à 3 600 € hors taxes.

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
Subvention BPI AAP Podria	226 125
Total	226 125

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés			
Autres créances	226 125	226 125	
Totaux	226 125	226 125	

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	11 136	11 136		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 417	69 417		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	14 490	14 490		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 203 321	1 203 321		
Total	1 298 364	1 298 364		

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		10		10	
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				